

COMPTE-RENDU DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

SEANCE DU 26 JUIN 2018 – 19H00

Salle des fêtes – Grammond

Séance du : 26 juin 2018

Date de convocation : 20 juin 2018

Nombre de délégués en exercice au jour de la séance : 44

Président : Régis CHAMBE

Secrétaire élu : Marc BENES

Membres présents : Michel BONNIER (Aveize), Michel VENET (Brussieu), Marie-Luce ARNOUX (Chambost-Longessaigne), Marc BENES (Chatelus), Norbert DUPEYRON (Chevrières), Philippe BONNIER (Coise), Jean Claude PICARD (Duerne), Patrice CARTERON (Grammond), Marcel BERNE (Grézieu le Marché), Nicolas MURE, Gilles CHAVEROT (Haute Rivoire), Christiane BOUTEILLE (La Chapelle sur Coise), Fabrice BOUCHUT, Jean Michel CALVI (Larajasse), Bruno GOUJET (Longessaigne), François DUMONT (Maringes), Philippe GARNIER (Meys), Marie-Charles JEANNE (Montromant), Bernard CHAVEROT, Véronique GILLOT (Montrottier), Guy SAULNIER (Souzy), Jean-Louis CASSE (St Denis sur Coise), Christian RIVOIRE (St Genis l'Argentière), Yvette BRETONNIER (St Laurent de Chamousset), Régis CHAMBE, Nathalie FAYET, Monique CHARDON, Michel BONNARD (St Martin en Haut), Jérôme BANINO, Agnès GRANGE, Bruno THIOILLIER (St Symphorien sur Coise), DIDIER Ghislaine (suppléante - Ste Catherine), Jean-Jacques VRAY (Viricelles)

Membres excusés : Catherine LOTTE (Brussieu – pouvoir à M. VENET) - Jean Marc GOUTAGNY (Pomeys), Daniel FOL (St Clément les Places), Sylvie THOUVENIN (St Symphorien sur Coise), Pierre VARLIETTE (St Laurent de Chamousset – pouvoir à Y. BRETONNIER), Gérard VULPAS (Ste Foy l'Argentière), Pierre DUSSURGEY (Ste Catherine), Hervé MICHEL (Virigneux)

Membres absents : Pascal FICHET (Brullioles), Isabelle GOUBIER (Les Halles), Michel GUILLARME (Ste Foy l'Argentière), Bernard CHAZELLES (Villechenève)

ECONOMIE

ZA Croix Chartier – achat parcelle A 1588 par la société CMB

Le conseil communautaire,

- Considérant la demande de la société Création Métallique Bissardon (CMB) qui sollicite l'acquisition d'une parcelle de 2960 m² en vue de son implantation sur la ZA Croix Chartier,
- Considérant l'équilibre financier à respecter au vu de l'aménagement de cette zone,
- Vu la proposition de vente au prix de 23 € / m²,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la cession d'une parcelle sise ZA Croix Chartier à la société Création Métallique Bissardon (CMB),

FIXE le prix de vente au m² à 23 € HT soit une cession d'un montant global de 68.080 € HT.

Bâtiment de St Clément les Places occupé par l'Atelier des Tanneries – acquisition par la SCI du Cheval des Monts

Le conseil communautaire,

- Vu la promesse de vente signée avec l'Atelier des Tanneries pour la cession du bâtiment situé à St Clément les Places que la société occupe actuellement en tant que locataire,
- Considérant que ladite société est redevable d'une dette de 31.328 € pour loyers impayés,
- Considérant qu'un échéancier de paiement sur 24 mois est proposé,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'échéancier de paiement sur 41 mois des loyers actuellement impayés par l'Atelier des Tanneries, soit un dû de 34.244,08 € TTC

APPROUVE la cession du bâtiment que l'Atelier des Tanneries occupe actuellement sur St Clément les Places, au prix de 285.000€ HT

DIT que cette acquisition sera faite par la SCI le Cheval des Monts

COMMERCE/ARTISANAT

Approbation participation financière d'OSER pour prestations de services

Le conseil communautaire,

- Vu la mise à disposition d'un agent auprès de l'association OSER, de septembre à décembre 2017,
- Considérant qu'il était convenu entre les deux parties qu'un remboursement du temps agent serait effectué,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE l'encaissement d'un montant de 1.214,27 € correspondant à la prestation de service assurée par la CCMDL pour OSER durant la période septembre à décembre 2017.

Renouvellement adhésion Fédération Boutique à l'essai

Le conseil communautaire,

- Vu l'adhésion proposée par la Fédération Boutique à l'essai pour bénéficier de son réseau et de son expertise autour d'un projet de reprise d'un commerce,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le paiement de l'adhésion 2018 à la Fédération Boutique à l'essai d'un montant de 600 €.

BATIMENT

Approbation règlement intérieur et tarifs de location pour la mise à disposition des gymnases

Le conseil communautaire,

- Considérant que deux gymnases du territoire sud sont propriété de la CCMDL,
- Considérant que ces deux équipements sont mis à disposition des établissements scolaires et des associations à vocation sportive du territoire selon un planning annuel élaboré en concertation,
- Vu les projets de convention de mise à disposition des gymnases aux associations et scolaires et de règlement intérieur mis à jour,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le règlement intérieur des deux gymnases communautaires,

APPROUVE la convention de mise à disposition à intervenir avec les associations et établissements scolaires qui souhaiteraient en bénéficier,

APPROUVE les tarifs de location pour les structures extérieurs au territoire comme suit :

- 100 € la demie journée
- 150 € la journée complète
- 180€ pour la journée et la soirée.

RESSOURCES HUMAINES

Modification tableau des effectifs

Le conseil communautaire,

- Vu le tableau des effectifs tel que présenté,
- Considérant les besoins et les évolutions des postes,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le nouveau tableau des effectifs prévoyant

- la création de 3 à temps complet du cadre d'emploi des adjoints techniques
- la création de 2 postes du cadre d'emploi des adjoints d'animation, 1 à temps non complet 32/35° et l'autre à temps complet
- la suppression d'1 poste à temps complet du cadre d'emploi des techniciens

Mise en place d'une indemnité de mobilité

Le conseil communautaire,

- Vu le décret n° 2015-933 du 30 juillet 2015 prévoyant la possibilité d'attribuer une indemnité de mobilité pour compenser l'impact d'un changement de lieu de travail en raison d'un changement imposé d'employeur (création d'EPCI, fusion, transfert de compétences, ...).
- Vu les montants plafonds fixés par ce décret soit :
 - Si < 20 km = 0 €,
 - si entre 20 et 39 km = 1.600 €
 - d'autres plafonds au-delà, mais aucun agent n'est concerné pour la CCMDL.
- Vu la proposition de la commission RH, validée par le comité technique du 5 juin,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement d'une indemnité de mobilité d'un montant de 1.600 € aux agents qui remplissent les conditions suite à la fusion.

Autorisations exceptionnelles d'absence- complément

Le conseil communautaire,

- Vu la circulaire du 20 juillet 1982 prévoyant, en plus des congés, d'autorisations exceptionnelles d'absence pour événements familiaux,
- Vu la proposition de la Commission RH de rajouter une autorisation d'absence pour « dons de plaquettes / moelle osseuse / plasma », d'1/2 journée maximum par an,
- Considérant que cette proposition a été approuvée par le comité technique du 5 juin,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la mise en place de cette autorisation d'absence supplémentaire.

CULTURE

Approbation de la convention à passer avec la Fabrik, centre de ressources culturelles dans les Monts du Lyonnais

Le conseil communautaire,

- Vu l'accompagnement des acteurs associatifs, culturels, éducatifs et institutionnels du territoire des Monts du Lyonnais par l'association La Fabrik,
- Vu le projet de convention à intervenir avec cette structure pour mutualiser des matériels liés à de l'évènementiel (matériels son et lumière, praticables, grilles) afin d'en faire bénéficier des futurs utilisateurs à moindre coût,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la signature de la convention partenariale avec l'association La Fabrik.

Approbation convention avec l'association ARPAMOLY

Le conseil communautaire,

- Considérant que l'association nouvellement créée, ARPAMOLY, gère la Maison de Pays sise à St Martin en Haut,
- Vu la création d'un Office du Tourisme Intercommunautaire et la nécessité de dissocier les activités de chaque structure,
- Vu la demande de l'association débouchant sur un projet de convention pour préciser les modalités d'une mise à disposition de temps agent et de salles d'exposition au sein de l'OTI, et la gestion de certaines actions,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le projet de convention à intervenir avec ARPAMOLY,

APPROUVE le versement de la recette du marché de Noël 2017 soit 3.800 €,

DIT que pour les années à venir, l'association gèrera directement le marché de Noël.

SOLIDARITES ACTIVES ET PETITE ENFANCE

Attribution des subventions sociales et petite enfance pour 2018

Le conseil communautaire,

- Vu les demandes de subventions à verser en matière sociale et petite enfance, synthétisées comme suit :
 - En matière sociale : enveloppe totale 2018 – 283.372,88 €
dont 34.655 € liés à l'extension de périmètre
 - Petite enfance : enveloppe totale 2018 – 749.391 €

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement des subventions aux différentes structures partenaires en matière sociale et petite enfance.

JEUNESSE/SPORTS/LOISIRS

Attribution subventions aux associations MELI/MELO et MJC St Symphorien pour 2018

Le conseil communautaire,

- Vu les demandes de subvention sollicitées par les associations MELI-MELO et MJC de St Symphorien s/Coise, partenaires dans le domaine de la jeunesse,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE le versement de subventions pour l'exercice 2018 aux deux associations susnommées qui œuvrent en faveur de la jeunesse, soit :

- MELI-MELO : 14.925,20 €
- MJC St Symphorien s/Coise : 16.885,00 €

URBANISME

Levée de l'emplacement réservé au bénéfice de la CCMDL- à St Symphorien s/Coise : acquisition parcelle et aménagement parking par le promoteur

Le conseil communautaire,

- Considérant le PLU de St Symphorien s/Coise dans lequel figure un emplacement réservé n°12 d'une surface d'environ 767 m² au profit de la CCMDL,
- Considérant le projet de construction d'un lotissement par la SCI du Clos des Roches,
- Vu la demande de la SCI qui souhaite devenir propriétaire de cet emplacement pour lui permettre de réaliser notamment des travaux d'aménagement de parkings,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE, sous réserve de la réalisation par la SCI Le Clos des Roches des travaux d'aménagement des parkings, de :

- lever la réserve sur une surface de 147 m², c'est-à-dire de renoncer à son bénéfice, pour destiner cette surface au projet de futur lotissement ;
- acquérir la surface restante de l'emplacement réservé de part et d'autre de l'accès au futur lotissement, soit 620 m², en deux tenements aménagés en espaces de stationnement selon des plans validés par la CCMDL, au prix de 45€/m².

FINANCES

Répartition du FPIC/ communes- communauté pour 2018

Le conseil communautaire,

- o Considérant que les tableaux n'ont pas été soumis au préalable à la lecture des conseillers communautaires,
- o Sur proposition de Monsieur le Président

PREND ACTE du report de ce point à la prochaine séance du conseil communautaire du 24 juillet 2018.

MARCHES PUBLICS

Assurances : avenant aux contrats suite à l'intégration des 8 communes

Le conseil communautaire,

- Vu les marchés d'assurances pour l'ensemble du territoire communautaire approuvés par délibération du 25 juillet 2017,

	Attributaire	Montant TTC
Lot 1 : Dommages aux biens	PNAS/BALCIA	10.995,51 €
Lot 2 : Responsabilité civile	PNAS/AREAS	3.216,00 €
Lot 3 : Responsabilité civile atteinte à l'environnement	SMACL	4.407,96 €
Lot 4 : Protection Juridique	PROTEXIA/SARRE MOSELLE	1.594,00 €
Lot 5 : Automobile	GROUPAMA	10.620,00 €

- Considérant l'intégration de 8 communes supplémentaires au 1^{er} janvier 2018 et les équipements supplémentaires suivants :
 - o Café Restaurant de Maringes d'une superficie de 500 m²
 - o Ferme Chartier sur la ZA de croix Chartier d'une superficie de 606 m²
 - o La crèche de Chevrières d'une superficie de 778 m²
- Vu la nécessité d'assurer les dits équipements au titre du contrat dommages aux biens soit une surprime de 625,25 €,
- Vu la nécessité de modifier le contrat responsabilité civile dans la mesure où le personnel de la crèche de Chevrières doit être intégré dans la masse salariale de la CCMDL, soit une surprime de 922,79 €,

A l'unanimité des membres présents,

APPROUVE la signature des avenants à intervenir en vue de la régularisation des contrats d'assurance dommages aux biens et responsabilité civile suite à l'intégration de 8 communes au 1^{er} janvier 2018, du personnel de la crèche de Chevrières et d'équipements supplémentaires.

Le Président
Régis CHAMBE

